



ÉCOLE NOTRE-DAME DE FOY

2025-2026

Rapport annuel

Conseil d'établissement



Contenu du rapport

1- Mot du Président

2- Nos membres

3- Nos séances

4- Nos coordonnées

Mot du président

L'école Notre-Dame de Foy est une école ancrée dans son milieu offrant l'enseignement préscolaire et primaire du secteur régulier ainsi que de l'adaptation scolaire.

Elle accueille près de 450 élèves d'origines et de langues diverses qui lui confère un caractère unique et une grande richesse.

L'école Notre-Dame de Foy est située en milieu urbain dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery et est une école au cœur du quartier Cité-Universitaire. Notre quartier a connu une forte croissance ces dernières années, ce qui s'est répercuté sur le nombre d'inscriptions dans notre école. Notre aire de desserte a aussi connu un changement au niveau de l'indice de milieu socio-économique (IMSE), démontrant un niveau de défavorisation plus élevé. Cette situation est malheureuse pour nos familles, mais fera en sorte que notre école recevra davantage d'aide financière dans les années à venir. Il nous incombera d'être vigilant face à cette situation, et de démontrer de l'entraide et de l'empathie pour que tous nos élèves puissent s'épanouir dans l'environnement de notre école.

Au niveau de la Direction, l'année 2025-26 fut marquée par plusieurs changements, ayant vu trois titulaires se succéder. Malgré ses changements, l'école a continué de bien fonctionner grâce au dévouement et à l'excellent travail notre équipe-école, effectué avec passion et énergie tout au long de l'année scolaire pour le bien-être de nos enfants.

Le Conseil d'établissement a été fonctionnel cette année, et nous comptons poursuivre sur cette lancée en 2026-2027. Outre les activités régulières du conseil d'établissement, certains dossiers continueront d'être suivis et appuyés, que ce soit le verdissement et l'amélioration de la cour d'école, le suivi de la qualité de l'air autour de l'école, ainsi que les activités de soutien à nos familles telles que la collecte de fonds pour la Fondation des enfants des Découvreurs, la Guignolée et la Friperie aux puces.

Enfin, les parents du Conseil d'établissement, au nom de tous les parents des élèves de l'école Notre-Dame de Foy, tiennent à remercier sincèrement l'équipe-école pour l'excellent travail réalisé au quotidien auprès de nos enfants.

En mon nom personnel et au nom du conseil d'établissement, je vous remercie toutes et tous pour votre engagement envers notre école!

Martin Fournier,

Président du conseil d'établissement

Nos Membres

Martin Fournier	parent	Président
Didier Mubalama	parent	Vice-président
Cynthia Anne	Parent	membre régulier
Claude Kouamo	Parent	membre régulier
Jean Saintilme	Parent	membre régulier
Gabrielle Poulin	Membre du personnel	représentante du personnel de soutien
Isabelle St-Onge	Membre du personnel	représentante du personnel enseignant
Justine Lepage	Membre du personnel	représentante du personnel enseignant
Fatima Tedjini	Membre du personnel	Technicienne du service de garde
Léonie Bourgault	Maison des jeunes de l'envol	représentante de la communauté
Yasmine Bouazza	rédactrice	
Élise Croteau	Directrice	
Geneviève Nadeau	Directrice adjointe	
Heather Moores	Directrice adjointe	

Séances

7
octobre
2025

Sujets Abordés:

- Règles de régie interne du conseil d'établissement de l'École Notre-Dame de Foy (art. 67 et 108)
- Nominations des postes vacants au CÉ (art. 56 et 107)
- Approbations des sorties et activités ayant lieu à l'extérieur de l'école (art.87)
- Approbations des activités payées par les parents (art.87)
- Adoption du budget annuel du conseil d'établissement
- Formations des membres du conseil d'établissement (art. 53 et 459.5)

Sujets abordés:

- Compte tenu que le quorum n'était pas atteint, la séance a été reportée au 16 décembre 2025

18
Novembre 2025

16
Décembre 2025

Sujets abordés:

- Budget de l'école (art. 96.24)
- Nature et moments en évaluation (art.96.15)
- Contenus obligatoires (COSP/CPS/Éducation à la sexualité)
- approbation du Plan de lutte contre la violence et l'intimidation (art. 75.1)
- Discussion sur la Grille-matières (art. 83.1)

17

Février 2026

Sujets abordés:

- Présentation de la nouvelle direction
- Budget de l'école (art. 96.24)
- Projet bonus écriture
- Projet Qualité de l'air
- Guignolée
- Approbation de la Grille-matières 2026-2027 (art. 86 et 89)
- Consultation obligatoire des élèves

24

Mars 2026

Sujets abordés:

- Mise à jour du budget (art. 96,24)
- Discussion sur les règles de régie internes du service de garde
- Présentation de l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence
- Consultation obligatoire des élèves
- Discussion sur le projet éducatif
- Discussion sur la clientèle 2026-2027 (prévisions et changements)
- Informations sur la Fondation des enfants découvreurs

19

mai 2026

Sujets abordés:

- La séance ne s'est pas tenu parce que le Quorum n'était pas respecté

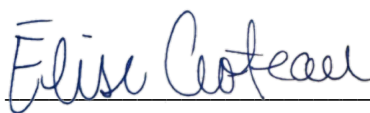
16

juin 2026

Sujets abordés:

- Adoption de la proposition du budget annuel de l'établissement en préparation de l'an prochain (Art. 95 et 110.4)
- Préparation et adoption du rapport annuel du conseil d'établissement, et transmission au centre de services scolaire (Art. 82 et 110.4)
- Liste de matériel et frais chargé aux parents (Art. 3, al. 4; 7, al. 3; 75.0.1, al. 1 et 2; et 292, al. 3)
- Règles de régie interne du service de garde
- Prêt de locaux au Camp Kéno (Approbation de l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement)
- Liste de matériel et frais chargé aux parents (Art. 93 et 110.4)
- Évaluation du projet éducatif et communication de cette évaluation aux parents et aux membres du personnel
- Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année en cours, et distribution d'un document faisant état de cette évaluation aux parents, aux membres du personnel, aux élèves (le cas échéant) et au protecteur de l'élève (Art. 83.1 et 110.4)
- Reddition de compte concernant le budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement au centre de services scolaire (Art. 66 et 108)
- Consultation obligatoire des élèves (art. 89.2 et 110.4)
- Discussion sur l'organisation scolaire 2026-2027
- Décision sur la date de la prochaine Assemblée générale des parents

Signatures:



Martin Fournier, président

Élise Croteau, directrice

École Notre-Dame de Foy

Nos

coordonnées

Adresse : 762 rue Jacques Berthiaume, Québec, Québec, G1V 3T1

Téléphone : 418-652-2101

Site web : <https://notredamedefoy.cssdd.gouv.qc.ca>